



Parc naturel régional du Morvan

Service Environnement

Affaire suivie par : Camille GUET

03 86 78 79 36

camille.guet@parcdumorvan.org

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000

« Bocage, forêts, milieux humides du Sud Morvan » FR2601015

Vendredi 6 février 2026 - Sermages

Présents-es :

- Bertrand Barré, *Région BFC*
- Claire Bastid, *Commune d'Onlay*
- Cécile Benoist d'Azy, *Association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre*
- Annick Bertrand, *Maire de Lanty*
- Pierre Brossard, *conseiller de Moulins-Engilbert*
- Françoise Bussy, *Autun Morvan Ecologie*
- Corinne Carle Contant, *LPO BFC Antenne Nièvre*
- Yves Contant, *LPO BFC Antenne Nièvre*
- Romain Cougny, *Commune de Fléty, CCBLM*
- Michel Dumaret, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Armelle Faure
- Olivier Faure, *Commune de Luzy et Président du COPIL*
- Roger Goulot, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Camille Guet, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Raoul de la Roche Aymon, *Commune de Vandenesse*
- Philippe Lienard
- Mathilde Mazet, *Office du tourisme Rives du Morvan*
- Betty Molinier Doucet, *CNPF Nièvre*
- Philippe Rault, *FDSEA 58, Musée du Charolais*
- Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre, Association des usagers des sites Natura 2000*
- Jean-François Rolland, *SIAEP de la Dragne*

Excusés-ées :

- Léa Langonnier, *Chargée d'étude – DREAL Bourgogne-Franche-Comté*
- Jean-Luc Leroy, *Directeur Départemental de la SAFER*
- Laurent Paris, *Responsable du Pôle ressources naturelles – PNR du Morvan*
- Alban Petitbout, *OFB*
- Patrick Reveneau, *maire de Limanton*
- *Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre*
- *Chambre des métiers de la Nièvre*
- *Société d'Histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne*

La réunion est présidée par Monsieur Olivier Faure, Président du Copil du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », et animée par l'animatrice Natura 2000 Camille GUET.

Début de la séance

Monsieur Olivier Faure ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil et remercie la commune de Sermages de nous accueillir dans la salle des fêtes. Il exprime son plaisir et l'honneur ressenti à avoir été président du COPIL du Site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » pendant ces six dernières années. Olivier Faure ne se représente pas aux élections municipales et cessera donc d'être président lorsque son successeur ou sa successeuse sera élu. Il espère que la dynamique positive pour la préservation de la biodiversité pourra se poursuivre sur le site.

M. Faure commence la séance par le premier point, l'approbation du compte-rendu du Copil du 28 Février 2025, envoyé aux membres par e-mail.

⇒ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan 2025 de l'animation Natura 2000

(Diaporama 6 à 45 de la présentation)

Diapo 8 : Contrats forestiers

- Cécile Benoist d'Azy demande si l'abandon des contrats est dû au fait que les propriétaires ne sont pas assurés pour les risques de chutes de branches dans les îlots de sénescence.

⇒ Camille Guet répond que ce n'est pas le cas : les contrats qui n'ont pas pu aboutir doivent leur abandon à une infaisabilité technique (arbres trop petits, parcelle trop proche des chemins et routes, montant plancher de la subvention non atteinte...). Par ailleurs, pour limiter les risques dus à la présence d'arbres sénescents, les îlots sont mis en place à distance des chemins et des secteurs fréquentés, et signalés.

Diapo 11 à 29 : Concours des pratiques agroécologiques : Agroforesterie

- Camille Guet présente le concours et les échanges qui ont eu lieu avec les lycéens du LGTA de Château-Chinon.

- Corinne Carle Contant demande quelle est la raison de la défiance des jeunes vis-à-vis du sujet des haies.

⇒ La défiance est due notamment à une méconnaissance et une méfiance vis-à-vis des techniciens d'une part, et du Parc du Morvan d'autre part. La discussion était beaucoup plus facile entre les élèves et les éleveurs participants au concours, en deuxième partie de l'intervention, qu'entre les élèves et les chargés de mission (deux chargés de mission du Parc et un chargé de mission de la Chambre d'Agriculture) en première partie de rencontre. Le sujet avait pourtant déjà été traité en cours avec leur professeure. Un questionnement est sans doute à approfondir sur la manière d'aborder ce type de sujet avec ce public. Une étude sociale sur la perception des éléments agroforestiers par les étudiants des lycées agricoles de Bourgogne-Franche-Comté a été portée récemment par Alterre et réalisé par des étudiantes d'AgroParis Tech et apporte des pistes de réflexion sur la question, notamment sur l'impact de l'origine sociale et du parcours scolaire sur la perception des haies.

Diapo 36 : Évaluation des incidences

- Annick Bertrand demande si le PLUI de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan dont la démarche vient d'être lancée sera soumis à évaluation des incidences et quel sera l'impact sur les permis de construire.

⇒ Le PLUI devra effectivement prendre en compte Natura 2000 dans sa rédaction. Une fois ce document validé au titre de Natura 2000, les permis de construire qui entrent dans son périmètre ne seront

plus soumis à évaluation des incidences, dans la mesure où ils prendront en compte les préconisations du PLUI.

Bilan budgétaire et moyens humains sur 2025

(Diapos 47 à 50)

Sur le site Sud Morvan, la dépense totale est de 88 357.50 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
Frais de personnel	63 112,50 €
Forfait pour : Actions biodiversité, frais de structure, Petites études, Chantiers, Equipements	25 245,00 €
TOTAL	88 357,50 €

- Annick Bertrand remercie pour la présentation des coûts que représentent Natura 2000 et s'interroge sur les recettes qui sont apportées au territoire. Fañçoise Bussy complète en disant qu'il serait intéressant de chiffrer les bénéfices pour le territoire, avec une balance recettes/dépenses, comme peuvent le faire les associations.

⇒ Camille Guet confirme qu'elle est d'accord. C'est une question que se pose beaucoup l'équipe Natura 2000, mais il est actuellement compliqué d'apporter cette information, notamment dans la mesure où une partie des chiffres précis (l'engagement aux MAEC par exemple), ne sont connus qu'avec plusieurs années de décalage. Camille Guet demande à Bertrand Barré s'il a connaissance de démarche en ce sens qui auraient été mises en place sur d'autres sites Natura 2000. Bertrand Barré dit qu'il va se renseigner.

Programmation 2026

(Diaporamas 52 à 58)

En l'absence d'autres questions ou remarques, Olivier FAURE remercie les participants du COPIL et clôt la réunion, après avoir rappelé que si après les élections, des élus sont potentiellement intéressés par la présidence du site Natura 2000, qu'ils n'hésitent pas à se rapprocher de l'animatrice.

Compte-rendu rédigé par Camille GUET le 10 Février 2026.

M. FAURE,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »

